



Jeu­di 16 Jan­vier 2025 - 00:00 - Sa­me­di 22 fé­vrier 2025 - 23:45

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui résident en France et de déterminer la population exacte de chaque commune. Grâce à ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires et aide également à mieux cibler les besoins en logements. En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

Comment ça marche ?

Du 16 janvier au 22 février, si votre foyer est sélectionné parmi l'échantillonnage retenu pour cette campagne de recensement, vous recevrez un courrier dans votre boîte aux lettres ou un agent recenseur se présentera à votre domicile pour vous remettre une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion.

Pour y répondre 2 solutions :

- Par internet : sur le site www.le-recensement-et-moi.fr en vous connectant avec les identifiants reçus
- Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas répondre en ligne, l'agent recenseur vous distribuera le questionnaire papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans votre foyer, puis conviendra d'un rendez-vous pour venir récupérer ces documents.

Le recensement de la population, c'est gratuit !

Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

A noter : A l'exception de l'administré qui aurait pu communiquer son numéro de téléphone au recenseur lors de son passage pour le suivi de ses actions, aucun contact téléphonique n'a lieu et qu'il n'y a pas « d'interrogatoire » sur la situation de l'administré.

Recensement de la population 2025

Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre établissement professionnel si vous êtes salarié, employé, indépendant, agriculteur, artisan, commerçant, etc.

Et si je ne suis pas chez moi ? Si vous êtes salarié, employé, indépendant, agriculteur, artisan, commerçant, etc., vous êtes recensé dans votre établissement professionnel.

Je suis étudiant, dans un établissement scolaire, universitaire, etc.

Je suis étranger, étranger de l'étranger, étranger de l'étranger, etc.

Militaire, je suis recensé dans un établissement militaire.

Je vis dans une habitation mobile, vous êtes recensé dans votre habitation mobile, par un agent recenseur.

J'habite dans un logement collectif, vous êtes recensé dans votre logement collectif, par un agent recenseur.

Si vous êtes recensé dans un établissement par un agent de recensement, vous devez vous inscrire sur le site www.recensement.fr.

Recensement de la population 2025

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mes logements ? Pour connaître les caractéristiques de votre logement, pour évaluer les besoins en matière de logement, pour évaluer les besoins en matière de logement, etc.

... mon travail ? Pour connaître les caractéristiques de votre travail, pour évaluer les besoins en matière de travail, pour évaluer les besoins en matière de travail, etc.

... mes habitudes de vie ? Pour connaître les caractéristiques de vos habitudes de vie, pour évaluer les besoins en matière de logement, pour évaluer les besoins en matière de logement, etc.

... mes données personnelles ? Pour connaître les caractéristiques de vos données personnelles, pour évaluer les besoins en matière de logement, pour évaluer les besoins en matière de logement, etc.

Recensement de la population 2025, vous devez vous inscrire sur le site www.recensement.fr.

Recensement de la population 2025

Quand suis-je recensé ?

J'habite dans une commune de :

de 10 000 habitants Le recensement a lieu le **15 mars 2025** à 08h00.

de 10 000 habitants Le recensement a lieu le **15 mars 2025** à 08h00.

Comment ça marche ? Vous devez vous inscrire sur le site www.recensement.fr avant le 15 mars 2025 à 08h00.

Emplacement :
02400 Château-Thierry

Source URL: <https://www.chateau-thierry.fr/agenda/campagne-de-recensement-de-la-population-en-2025>